



NATIONS UNIES
 CONSEIL
 DE SECURITE



Distr.
 GENERALE
 S/9320
 10 juillet 1969
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 JUILLET 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
 PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous communiquer les détails de la dernière attaque aérienne israélienne contre la Syrie.

Le 8 juillet 1969, à 16 h 5 heure locale, des avions israéliens ont pénétré dans le ciel syrien. Dans l'exercice de son droit de défense les forces aériennes syriennes ont intercepté les appareils militaires intrus, et un combat aérien s'en est ensuivi qui a duré jusqu'à 17 h 15, heure locale. Trois avions syriens ont été abattus et un pilote syrien a été tué. Quatre des avions israéliens agresseurs ont été abattus.

Le communiqué officiel israélien relatif à ce combat aérien déclare que :

"Les avions syriens ont pénétré dans le secteur de Kuneitra à 15 h 30 environ" (The New York Times du 9 juillet 1969).

1. Le rapport reçu du chef d'état-major par intérim de l'ONUST (No S/7930/Add.258, 9 juillet 1969), apporte de manière non équivoque la preuve de la fausseté des affirmations israéliennes. On lit en effet au premier paragraphe de ce rapport :

"A 13 h 18 (Heures TU) quatre avions israéliens 'Mirage' ont survolé d'ouest en est la zone comprise entre les limites des localités avancées défendues indiquant les lignes de cessez-le-feu entre le PO Two et le PO Five."

2. La déclaration faite hier par le chef des services de renseignements israéliens contenait le passage suivant :

"Parlant ce soir à des journalistes, le général de brigade Aharon Yaariv, chef des services militaires de renseignements, a indiqué que l'accroissement de l'activité aérienne israélienne avait pour but de rappeler aux Arabes l'insuffisance de leurs forces aériennes. Le général Yaariv a déclaré que les chefs arabes devaient savoir que la puissance aérienne est déterminante dans toute confrontation importante (c'est moi qui souligne) (The New York Times, 9 juillet 1969, p. 12)."

Dans cette déclaration, les mots qui ont été soulignés prouvent de manière décisive que la dernière attaque effectuée contre la Syrie répondait à un but précis et avait été préméditée et exécutée en conséquence.

3. S'il en fallait une autre preuve, elle ressort clairement de l'article paru ce jour dans The New York Times (10 juillet) sous le sous-titre : "On renonce aux explications".

"Les explications selon lesquelles le combat aurait suivi des escarmouches 'alors que les Israéliens faisaient une patrouille ordinaire', ont été abandonnées. Certains journaux israéliens n'ont même pas pris la peine ce matin de reprendre le prétexte le plus récent selon lequel l'ennemi 's'efforçait de pénétrer dans l'espace aérien israélien'."

4. Bien plus inquiétant et dangereux est le fait que cette attaque préméditée contre la Syrie ressortit à une nouvelle stratégie militaire agressive qui est expliquée dans le même article :

"Il est maintenant évident qu'il y a quelques semaines, le quartier général israélien a décidé de monter dans cette région une offensive limitée et retenue à des fins d'équilibre stratégique.

Leur solution a consisté en une version modifiée de l'attaque préventive du 5 juin par laquelle s'est ouverte et, du même coup, virtuellement achevée la phase militaire de la guerre de 1967." (c'est moi qui souligne)

Devant pareille agressivité, exposée en termes aussi clairs, tout commentaire ou interprétation serait superflu. Elle ne constitue pas seulement une menace à la paix au Moyen-Orient, mais pourrait bien avoir de plus vastes retentissements. Nous estimons, en conséquence, qu'il est de notre devoir de prévenir le Conseil de sécurité, en sa qualité d'organisme responsable au premier chef de garantir la paix et la sécurité internationales, que l'Etat expansionniste et agressif d'Israël est en train d'intensifier la guerre.

5. Tout ceci est d'autant plus regrettable qu'Israël se trouve encouragé à affirmer sa conquête des territoires arabes, et récompensé de ses actes de piraterie internationale, par la fourniture, en quantités massives, d'armes offensives de tous genres, provenant pour la plupart du Gouvernement des Etats-Unis. Après avoir conquis les territoires arabes, Israël a reçu, en tant qu'armes

défensives, des chasseurs bombardiers Skyhawk et des engins spéciaux du type Hawk dont il s'est servi et dont il continue à se servir pour des attaques menées contre les Etats arabes à partir des territoires arabes occupés. Par ailleurs, nous pouvons voir dans les journaux qu' :

"Avant la fin de l'année, Israël compte également recevoir des Etats-Unis les premiers chasseurs F-4, d'une série de 50 environ, ainsi que 50 chasseurs-bombardiers à réaction 'Mirage V' qui étaient retenus en France depuis plus de deux ans." (The New York Times, p. 12, 9 juillet 1969)

D'autre part, l'Agence juive, qui fonctionne en toute liberté aux Etats-Unis alors que du point de vue juridique elle fait partie intégrante du Gouvernement israélien (voir la loi de 1952 sur la personnalité civile israélienne) a annoncé son budget pour l'exercice 1969-70. Plus de 75 p. 100 des crédits ouverts seront consacrés à l'absorption et à l'installation de jeunes émigrés (Israël Digest, 7 avril 1969, p. 2). Il s'agit là de sommes bénéficiant de dégrèvements fiscaux qui sortent des Etats-Unis à une époque de sérieuse inflation à des fins prétendument charitables, alors qu'en fait leur objectif avoué est de financer la colonisation de territoires occupés dans trois Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement des Etats-Unis ferait mieux de réfléchir sérieusement aux graves répercussions que pourrait avoir l'action qu'il mène au Moyen-Orient contre le peuple arabe ainsi qu'aux dangers de la situation explosive qu'il contribue à créer. Son attitude constitue, pour le moins, une négation manifeste de l'esprit et de la lettre de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Georges Tomeh

